



REVENDICTIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS DES FILIERES ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE ET SPECIALISEE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE FRANCE

PARIS LE 14 MARS 2019

Monsieur le Ministre,

Réunis ce jour à votre demande, les organisations syndicales ci-dessous signataires et représentant 85% des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels des filières administrative, technique et spécialisée des Services d'Incendie et de Secours s'unissent pour vous interpeller d'une seule voix sur une situation de plus en plus difficile au sein des services d'incendie et de secours. Face à des budgets trop contraints, des réformes pour casser le service public, un désengagement des autres services de l'Etat, une santé des sapeurs-pompiers bafouée et prise comme variable d'ajustement, une augmentation massive des interventions et une diminution des effectifs, une domination sans partage des SAMU sur les missions des sapeurs-pompiers, **LA GROGNE MONTE DANS NOS RANGS !**

Nous vous demandons l'abandon des mesures rétrogrades du projet de loi Fonction Publique unanimement dénoncées par les organisations syndicales.

Nous vous demandons que l'Etat s'engage à garantir des moyens humains et financiers nécessaires à un service public d'incendie et de secours de qualité et de proximité.

Aussi, face à ce constat de plus en plus INSUPPORTABLE, nous REVENDIQUONS :

- La révision de l'organisation de la Sécurité Civile (organisation, missions, financement, déroulement de carrière, ...) ;
- La mise au centre des préoccupations, les questions de protection de la santé et de la sécurité pour les agents des services d'incendie et de secours (temps de travail, respect directive 2003-88/CE et ses jurisprudences, dispositions adaptées face aux agressions subies par les sapeurs-pompiers, cancers liés à la toxicité des fumées) ;
- La revalorisation significative de la prime de feu à hauteur des autres métiers à risque, à 28% minimum ;
- La garantie de la pérennité de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), l'amélioration pour les agents de la catégorie active en instituant un dispositif de portabilité des droits, en déplaçant les 1 an pour 5 ans, en supprimant les sur-cotisations.

Convaincus que vous saurez apporter les réponses attendues à l'ensemble de nos revendications sans vous retrancher derrière le principe de libre administration des collectivités territoriales mais avec une réelle commande politique et ce dans un délai n'excédant pas 15 jours. Sachez qu'à défaut, monsieur le ministre, nous ne manquerons pas de prendre nos responsabilités.

André GORETTI

Baptiste TALBOT

Gérard IRIART

Christophe SANSOU

Dominique MUCCI

Claire LE CALONNEC

Jérôme FRANCOIS

Président

Secrétaire Général

Président

Secrétaire Générale

Secrétaire Général

Secrétaire Général

Secrétaire Général

FA/SPP-PATS

Fédération CGT Services Publics

Avenir-Secours

FO SIS

SPA CFTC

CFTD Interco

UNSA-SDIS de France